

VILLE D'ANTIBES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET ANNEXE AZUR ARENA ANTIBES

1 – Les enjeux du Budget Primitif 2021

Le principe d'unité budgétaire implique que toutes les opérations d'un organisme public (la commune) soient retracées dans un document unique.

Toutefois, la loi ou des décrets peuvent autoriser ou imposer la constitution de budgets annexes pour certaines catégories de services publics.

Les services gérés en budget annexe n'ont pas de personnalité morale mais ont un budget et une comptabilité distincts de ceux de la commune.

Cette comptabilité doit permettre :

- . de fournir des indications détaillées sur le fonctionnement de ces services et de suivre l'évolution de leur situation financière

- . de décrire les mouvements financiers qui s'opèrent entre le budget général et chaque budget annexe

- . de vérifier, dans le cas d'un Service Public Industriel et Commercial, que le service équilibre ses dépenses avec ses seules recettes.

C'est en fonction de ces différentes situations que sont autorisées ou imposées les différentes catégories de budget annexe.

A la demande de la Direction Générale des Finances Publiques, la Commune a dû créer un Budget Annexe pour la gestion de la salle Azur Arena car, le bâtiment ayant été construit par la commune, une Livraison A Soi-Même (L.A.S.M.) a été nécessaire pour récupérer la TVA liée à la construction.

L'ensemble des recettes et dépenses inscrites sur ce budget sont relatives à la gestion de la salle Azur Arena.

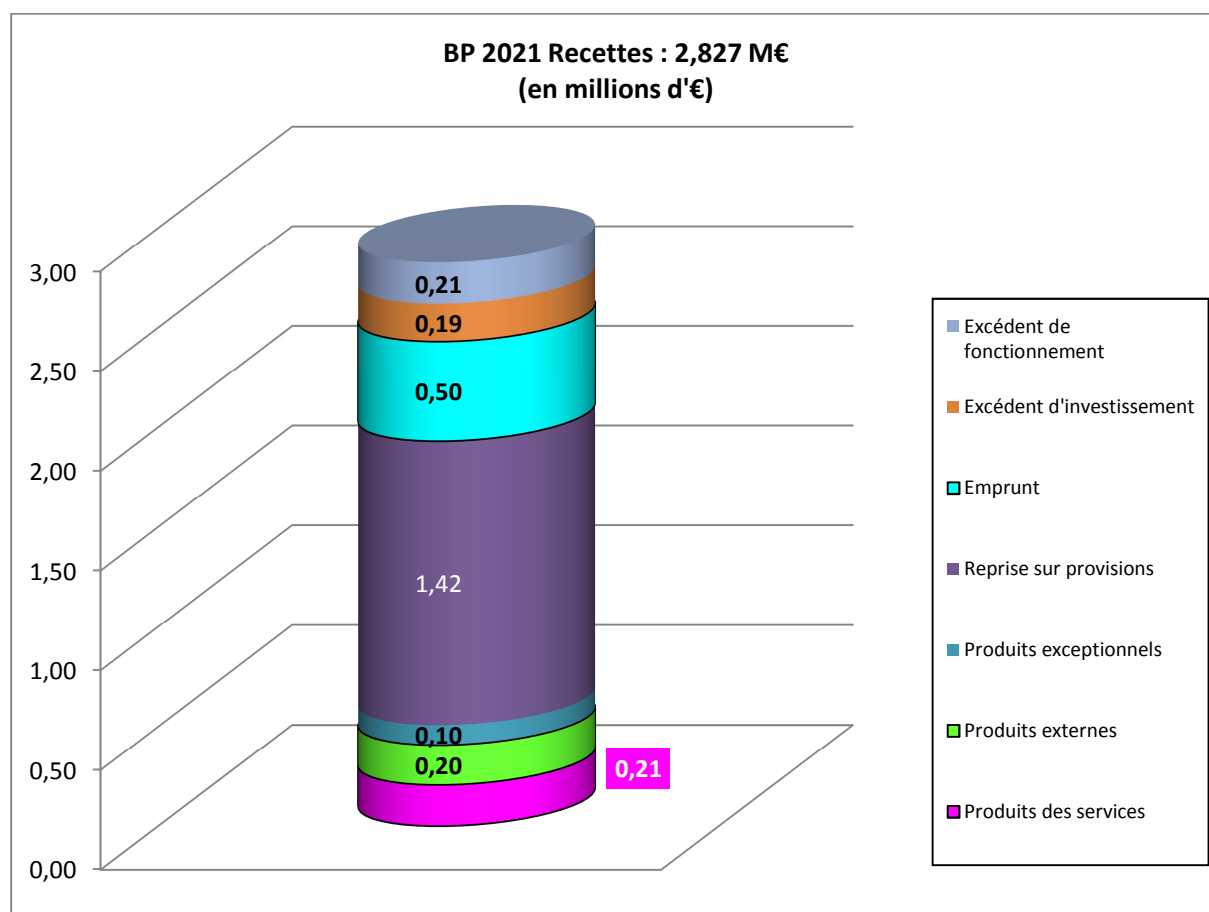
Cependant l'exploitation de cet équipement, et plus largement l'organisation d'évènements de grande ampleur, nécessitent des compétences spécifiques dont la Commune d'Antibes ne dispose pas dans ce secteur concurrentiel. L'organisation du volet « événementiel » commercial de l'exploitation de la salle n'était pas optimisée dans le cadre de la gestion en régie directe.

En conséquence, à compter de l'exercice 2020, la commune a décidé d'attribuer à l'Office du Tourisme une convention de délégation de service public de type « affermage » pour la gestion de l'exploitation de cette salle.

En effet, la Ville dispose avec son Office d'un établissement public d'excellence, spécialiste dans le domaine de l'organisation événementielle, qu'il s'agisse de spectacles (avec l'organisation du festival Jazz à Juan) ou de tourisme d'affaires (avec la gestion du Palais des Congrès), permettant la gestion la plus efficace possible de cette activité de service public.

La gestion de l'exploitation ayant été confiée à l'Office du tourisme, le budget 2021 proposé se limite aux seules écritures budgétaires liées à l'équipement, soit principalement de l'investissement.

2- Les recettes



Les produits des services (0,206 M€) représentent 7,30 % des recettes.

Il s'agit de la vente de KWH photovoltaïque pour 0,023 M€, du remboursement de la taxe foncière et de diverses dépenses non transférées à l'EPIC Office du tourisme dans le cadre de la convention de DSP.

Les produits externes (0,202 M€) représentent 7,15 % des recettes.

On trouve dans cette rubrique la participation prévisionnelle du Budget Principal à l'équilibre du Budget Annexe pour 0,150 M€ et les redevances de locations de la salle à des organismes privés ou publics pour 0,052 M€. On note une baisse de la participation de la ville par rapport aux budgets des

exercices précédents dans la mesure où la gestion de l'exploitation de cette salle a été confiée à l'Office du tourisme.

Les recettes exceptionnelles (0,100 M€) représentent 3,54 % des recettes.

Il s'agit d'un remboursement d'assurance dans le cadre du préjudice sur le parquet de la salle.

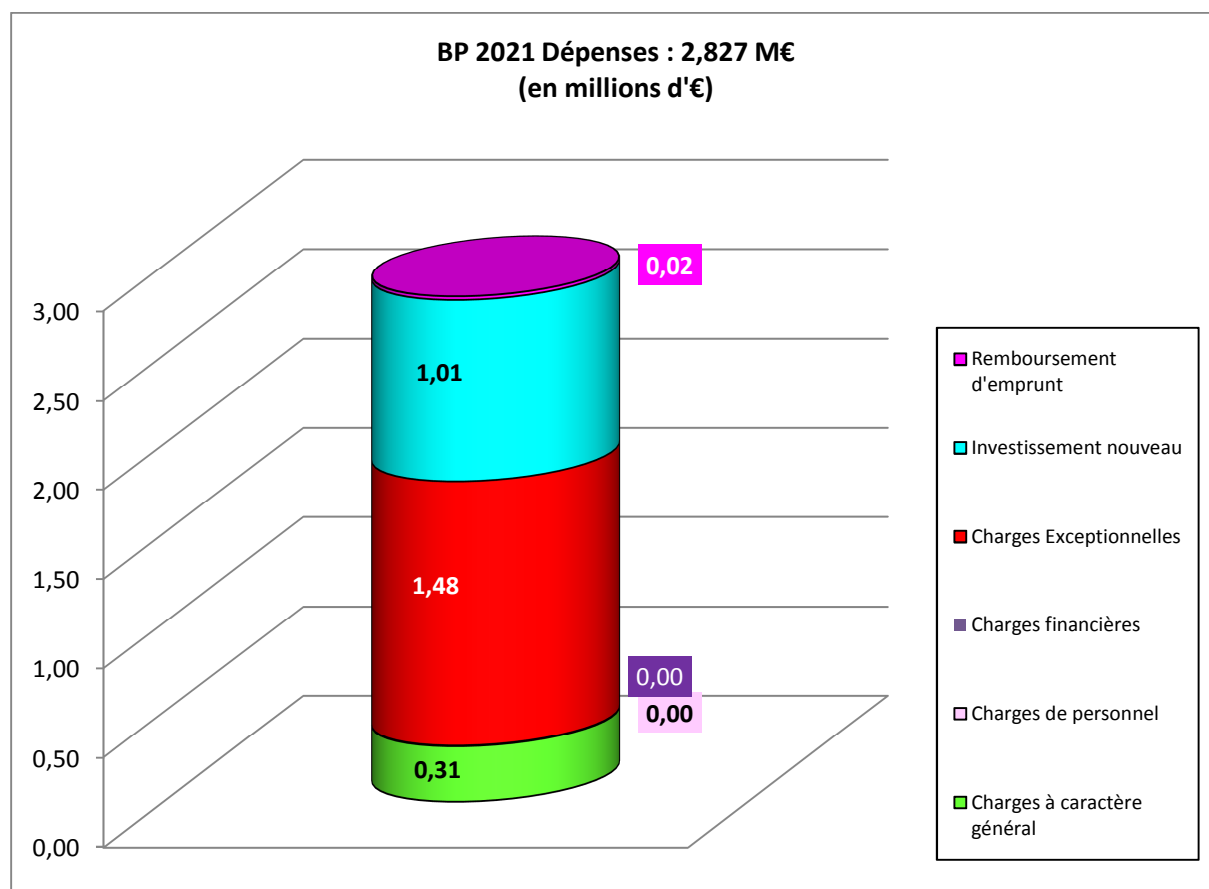
Emprunt (0,500 M€) représentent 17,69 % des recettes.

D'importants travaux sont prévus sur cet exercice, notamment l'acquisition d'un cube de diffusion d'image. Ainsi, il convient de souscrire un nouvel emprunt à hauteur de 0,500 M€ pour financer cet investissement nouveau.

Les reprises sur provision (1,422 M€) représentent 50,32 % des recettes.

Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes, donc neutres pour le budget. En effet, il s'agit d'une reprise sur provision réalisée en 2020, équilibrée par une dépense correspondant à l'annulation des titres émis en 2020 pour le même montant.

3 – Les dépenses



Les charges à caractère général (0,308 M€) représentent 10,88 % des dépenses.

Ce poste de charges est faible dans la mesure où la gestion de l'exploitation de la salle a été confiée à l'Office du tourisme à compter de 2020. Il s'agit de dépenses liées au fonctionnement de la salle dont les marchés sont en cours de transfert à l'Office du tourisme.

Les charges financières (0,004 M€) représentent 0,14 % des dépenses.

Il s'agit des intérêts annuels pour le nouvel emprunt prévu de 0,500 M€, le dernier emprunt sur ce budget étant arrivé à son terme fin 2019.

Les charges exceptionnelles (1,480 M€) représentent 52,37 % des recettes.

Dans le cadre du contentieux avec Vert Marine, suite à un jugement de la Cour Administrative d'Appel de Marseille d'avril 2019, la commune doit annuler l'émission de plusieurs titres pour un montant de 1,422 M€. Cette écriture s'équilibre en dépense et en recette car ces mêmes titres ont été provisionnés en 2020 et feront donc l'objet d'une reprise sur provision.

Les dépenses d'investissement (1,015 M€) représentent 35,90 % des dépenses.

Un montant de 1,015 M€ de dépenses sont prévues sur l'exercice 2021 : l'acquisition d'un cube vidéo central avec quatre écrans pour enceintes sportives de type aréna, et des travaux d'entretien de la salle.

Le remboursement d'emprunt (0,020 M€) représente 0,71 %.

Il s'agit là aussi de la première échéance du nouvel emprunt prévu sur 2021, puisque le dernier emprunt est arrivé à son terme en 2019.



Les points à retenir :

- **La gestion de l'exploitation de la salle Azur Arena a été transférée à l'Office du tourisme sous la forme d'une convention de DSP en « quasi régie »**
- **Le Budget Annexe Azur Arena comprend les recettes et les dépenses annuelles liées à la gestion de la salle Azur Arena, principalement en investissement depuis 2020 en raison du nouveau mode de gestion**